

RAPPORT DU JURY EXAMEN PROFESSIONNEL DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE (au titre de la Promotion Interne) SESSION 2022

Le Centre de gestion de la Manche a organisé l'examen professionnel de Rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe. Il a été ouvert par arrêté du Président du Centre de Gestion de la Manche en date du 28 janvier 2022. Le jury d'admission s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jacques GROMELON, Conseiller municipal de PONTORSON, 4^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion de la Manche chargé des concours et des examens professionnels de catégories A et B.

CALENDRIER DES OPERATIONS

Date de l'arrêté d'ouverture :	28 janvier 2022
Période d'inscription :	du 08 mars au 13 avril 2022
Limite dépôt des candidatures :	21 avril 2022
Epreuve écrite :	22 septembre 2022
Jury d'admissibilité :	29 novembre 2022
Epreuve d'admission :	12 & 13 décembre 2022
Jury d'admission :	15 décembre 2022
Date d'effet de la liste d'admission :	15 décembre 2022

LES MISSIONS D'UN REDACTEUR PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Les rédacteurs territoriaux constituent un cadre d'emplois administratif de catégorie B sur le fondement du Code Général de la Fonction Publique.

Ce cadre d'emplois comprend les grades de rédacteur territorial (grade de nomination), de rédacteur territorial principal de 2^{ème} classe et de rédacteur territorial principal de 1^{ère} classe (grades d'avancement).

Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs territoriaux peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution.

Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que de celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2000 habitants.

Les rédacteurs principaux de 2^{ème} classe ont vocation à occuper les emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés précédemment, correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, par l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils peuvent à ce titre réaliser certaines tâches complexes de gestion administrative, budgétaire et comptable, être chargés de l'analyse, du suivi et du contrôle de dispositifs ou assurer la coordination de projets.

Ils peuvent également se voir confier la coordination d'une ou de plusieurs équipes, et la gestion ou l'animation d'un ou de plusieurs services.

LES CONDITIONS D'ACCES PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Peuvent être inscrits sur la liste d'aptitude les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe et comptant :

- au moins douze ans de services publics effectifs, dont cinq années dans le cadre d'emplois des adjoints administratifs en position d'activité ou de détachement,
- au moins dix ans de services publics effectifs, lorsqu'ils exercent les fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants depuis au moins quatre ans.

COMPOSITION DU JURY

Le jury était composé de 6 membres :

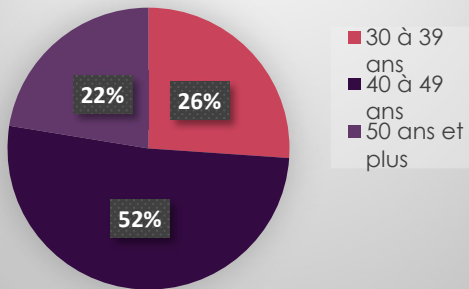
- Monsieur Jacques GROMELLON, président du jury, Conseiller municipal de PONTORSON, 4^{ème} Vice-Président du Centre de Gestion de la Manche chargé des concours et des examens professionnels de catégories A et B
- Madame Marie-Pierre FAUVEL, vice-présidente du jury, Conseillère départementale de la Manche,
- Monsieur Maxime BOURGET, représentant le C.N.F.P.T,
- Monsieur Antoine KOEL, Membre de la Commission Administrative Paritaire, représentant le personnel de catégorie B,
- Madame Soizick KERMARREC, Directrice du pôle technique citoyenneté et numérique de la ville de La Hague,
- Monsieur Maxime MACÉ, chef de groupement administration-finances au S.D.I.S de la Manche.

Les membres du jury ont reçu un descriptif détaillé de l'organisation de cet examen professionnel ainsi qu'une note de cadrage utile à l'exercice de leurs différentes tâches.

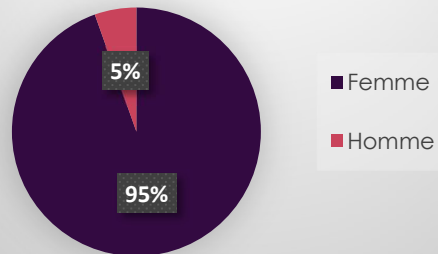
Il faut rappeler que l'appréciation des notes des candidats à un concours ou à un examen professionnel relève de la seule compétence du jury qui, selon la réglementation et une jurisprudence constante, est indépendant et souverain.

STATISTIQUES DES INSCRITS

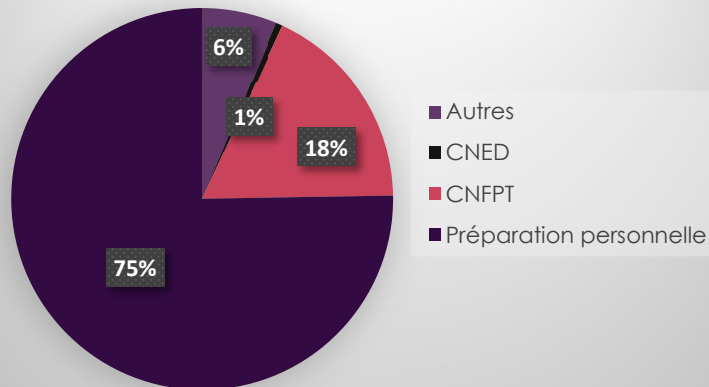
Répartition des inscrits en fonction de la catégorie d'âges



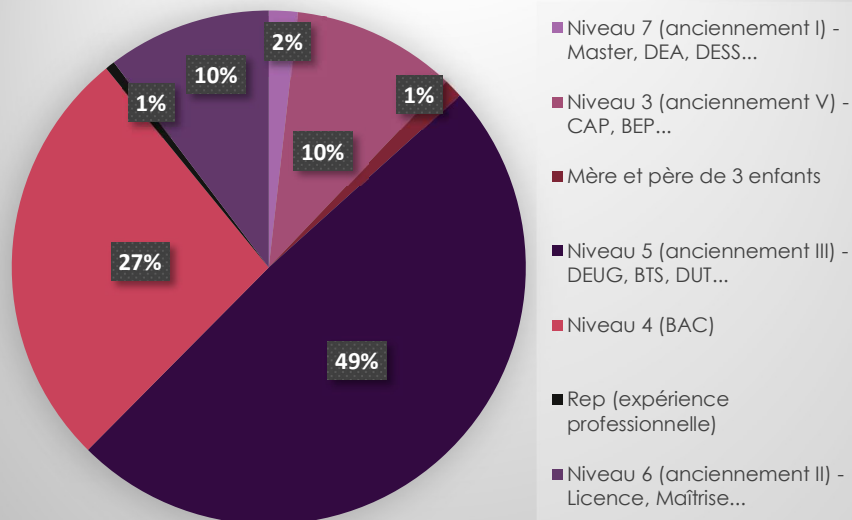
Répartition des inscrits en fonction du sexe

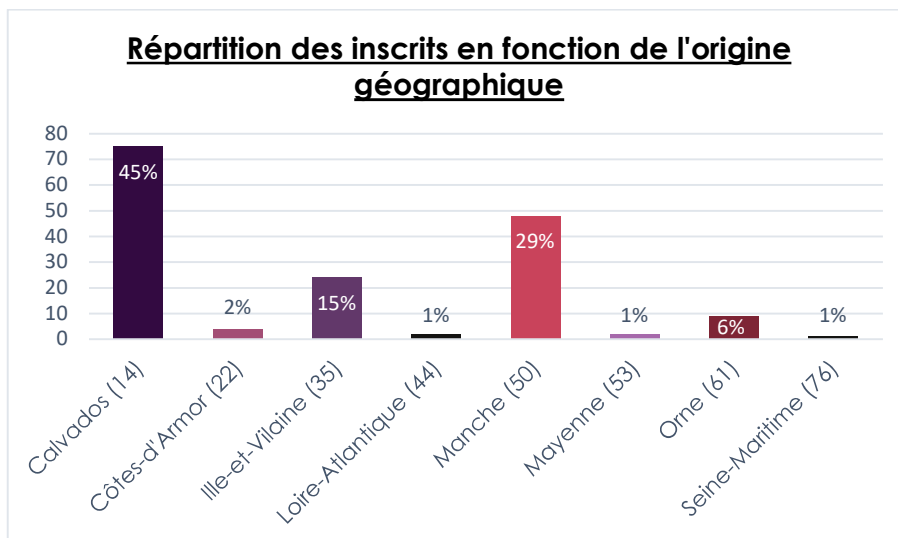


Répartition des inscrits en fonction de la formation suivie



Répartition des inscrits par niveau de diplôme





Le nombre total de candidats déclarés admis à concourir est donc de **165**.

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction.

Il est attribué à l'épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

Rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur les missions, les compétences et les moyens d'action des collectivités territoriales.

(durée : 3 h ; coef. 1)

L'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2^{ème} classe s'est déroulée le **22 septembre 2022** :

- au CDG 50 à SAINT-LO
- au CDG 14 à HEROUVILLE SAINT CLAIR
- à la salle Condé Espace à CONDE SUR VIRE

Les sujets ont été fournis par la cellule pédagogique nationale.

RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSIBILITE

	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Note Mini	Note Maxi	Moyenne
Rédaction d'un rapport	165	127	1.07	14.95	9.52

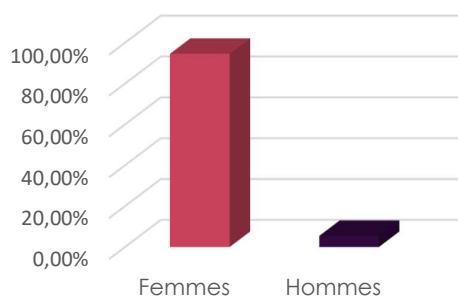
SEUIL D'ADMISSIBILITE

- 10/20

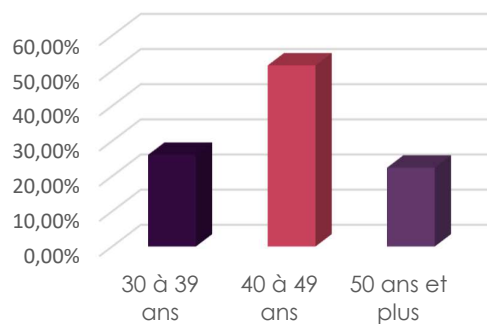
Le nombre total de candidats déclarés admissibles est donc de 59

STATISTIQUES DES ADMISSIBLES

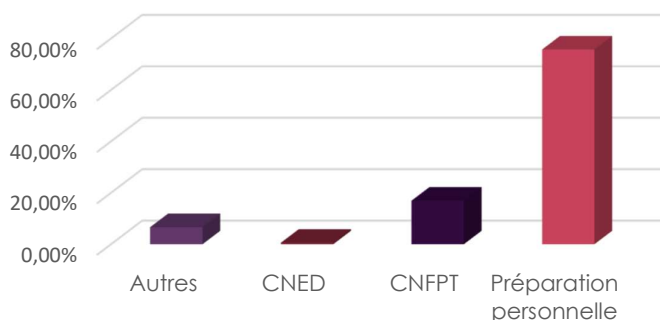
Répartition des admissibles en fonction du sexe



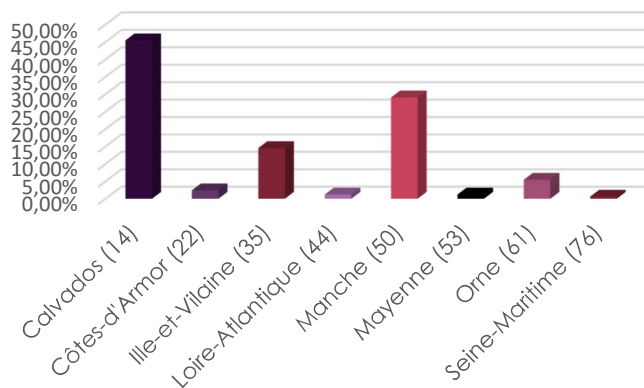
Répartition des admissibles par tranches d'âges



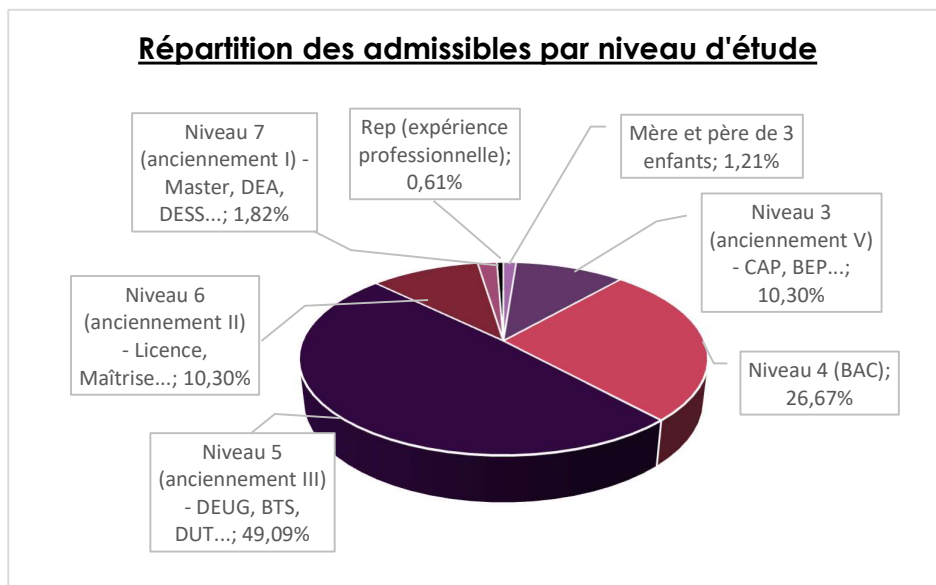
Répartition des admissibles en fonction de la formation suivie



Répartition des admissibles par département d'origine



Répartition des admissibles par niveau d'étude



EPREUVE D'ADMISSION

EPREUVE D'ADMISSION

Toute note inférieure à 05/20 à l'une des épreuves obligatoires d'admission entraîne l'élimination du candidat.

Un candidat ne peut-être déclaré admis si la moyenne de ses notes est inférieure à 10 sur 20.

Entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle ; il se poursuit par des questions permettant d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que son aptitude et sa motivation à exercer les missions incombant aux membres du cadre d'emplois et à encadrer une équipe.

(durée : 20 min, dont 5 min au plus d'exposé ; coef. 2).

59 candidats ont été convoqués à l'épreuve d'admission.

Celle-ci s'est déroulée les **12 et 13 décembre 2022**.

Sur 59 candidats présents, aucun n'a obtenu une note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission.

RESULTATS DE L'EPREUVE D'ADMISSION

	Nombre de candidats convoqués	Nombre de candidats présents	Note Mini	Note Maxi	Moyenne
Entretien avec le jury	59	59	5.26	18.74	13

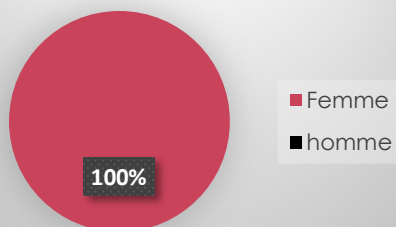
SEUIL D'ADMISSION

- 12.5/20

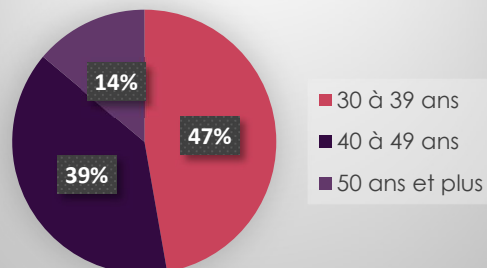
Le nombre total de candidats déclarés définitivement admis est donc de **36**

STATISTIQUES LAUREATS

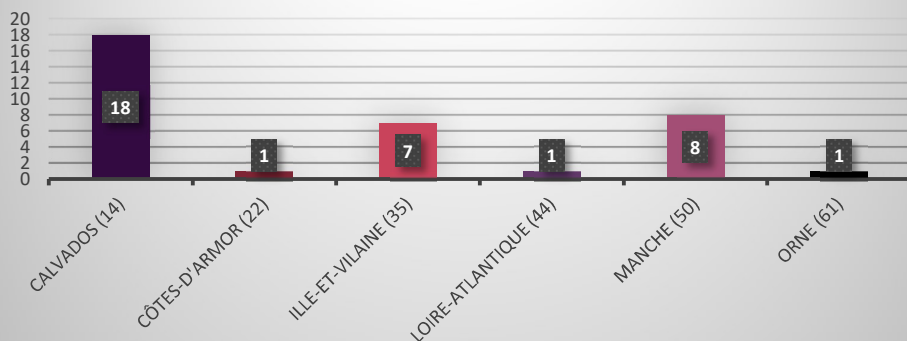
Répartition des lauréats par sexe



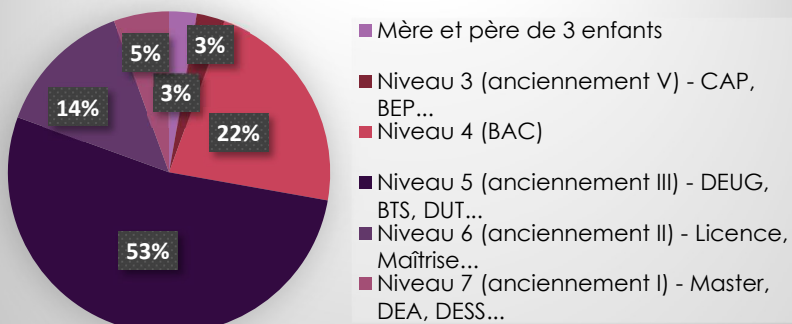
Répartition des lauréats en fonction de l'âge



Répartition des lauréats en fonction de l'origine géographique



Répartition des lauréats par niveau de diplôme



BILAN

	Examen professionnel
Nombre d'Inscrits	174
Participation - Admissibilité	127 (72.98 %)
Seuil d'admissibilité	10/20
Nombre de candidats admissibles	59
Participation - Admission	59 (100 %)
Seuil d'admission	12.5/20
Lauréats	36